

**L'an deux mille vingt cinq, le quatorze novembre se sont réunis les membres du comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron, à la salle de réunion du SMICTOM Nord Aveyron - 7 rue René Hémon - 12340 BOZOULS , sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente Elodie GARDES.**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Présents :</b>	<b>14</b>
<b>Procurations :</b>	<b>3</b>
<b>Absents :</b>	<b>17</b>

**Présents :** BELARD Bénédicte, BOURSINHAC Bernard, BRUNET Philippe, CAYZAC Raymond, CESTRIERES Pauline, CUDEVILLE Sylvette, GARDES Elodie, GASQ BARES Geneviève, MONTARNAL Jean-Louis, MOULIAC Philippe, POULHES Jean-Louis, RAMES Jean-Louis, REVEL Benoit, RISPAL Robert

**Absents excusés suppléés :**

DELMAS Christophe suppléé par REVEL Benoit  
DELMAS Jean suppléé par BELARD Bénédicte  
PRADALIER Jean suppléé par BRUNET Philippe  
SCHEUER Bernard suppléé par MONTARNAL Jean-Louis

**Absents excusés ayant donné procuration :**

BRIEU Yolande a donné procuration à BOURSINHAC Bernard  
CAGNAC Christian, a donné procuration à CAYZAC Raymond  
DELOUIS Xavier a donné procuration à Elodie GARDES

**Absents excusés :** ALAZARD Vincent, BENEZET Alexandre, CHAUFFOUR Cathy, ESCALIE Georges, FERAL Marielle, FEYBESSE Colette, LACAZE Marina, LALLE Jean Michel, RICARD Carole, VALERY Bernard

**Secrétaire de séance :** RISPAL Robert

La séance est ouverte à 14h10 par Mme Elodie GARDES, Présidente de séance.

Suite à l'appel des conseillers syndicaux, Madame la Présidente constate le quorum (majorité des conseillers en exercice) et proclame la validité de la séance.

Ordre du jour :

- ⇒ Désignation du secrétaire de séance
- ⇒ Administration générale :
  - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 septembre 2025
- ⇒ Commande Publique :
  - Marché « Transport des déchets issus des huit déchetteries du territoire du SMICTOM Nord Aveyron et location des équipements de pré-collecte » : Autorisation de signature
  - Marché « Collecte et transport du Verre en Points d'Apport Volontaire localisés sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron » : Décision d'attribution et autorisation de signature
  - Marché « Fourniture de pneumatiques et prestations annexes » : Décision d'attribution et autorisation de signature
  - Marché « Location de longue durée d'un camion polybenne ampiroll 26 tonnes » : Autorisation de signature
  - Marché « Fourniture et livraison de sacs translucides jaunes pour la collecte sélective des emballages recyclables » : Autorisation de lancer la consultation
- ⇒ Technique :
  - Mise en place de la collecte biflux des biodéchets sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron
- ⇒ Questions diverses :
  - Point sur l'ensemble des dossiers en cours

**1/ SECRETAIRE DE SEANCE**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Robert RISPAL est désigné secrétaire de séance.

## 2/ ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

### PROCES- VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité sans modification.

## 3/ COMMANDE PUBLIQUE

### MARCHE « TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DES HUIT DECHETTERIES DU TERRITOIRE DU SMICTOM NORD AVEYRON ET LOCATION DES EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE » AUTORISATION DE SIGNATURE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU la délibération 2025-25 du conseil syndical en date du 9 juillet 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché « Transport des déchets issus des huit déchetteries du territoire du SMICTOM Nord Aveyron et location des équipements de pré-collecte »;
- VU la délibération 2020-42 en date du 5 octobre 2020 portant constitution de la commission d'appel d'offres ;
- VU l'avis de publicité publié sur le profil acheteur du syndicat en date du 11 septembre 2025 ;
- VU l'avis de publicité publié sur le Bulletin d'Espalion (Journal d'Annonces Légales) ;
- VU l'avis de publicité n°25-101126 publié au BOAMP ;
- VU l'avis de publicité n°597713-2025 publié au JOUE ;
- VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2025 relatif à l'admission des candidatures ;
- VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2025 relatif à l'analyse des offres et à la décision d'attribution ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'attributaire pressenti :

Pour le lot n°1 : Transport des bennes de cartons, bois en mélange, palettes, déchets verts et ferrailles vers les sites de traitement désignés par le SYDOM Aveyron	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE
Pour le Lot n°2 : Transport des bennes d'encombrants vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	VEOLIA PROPLETE MIDI PYRENEES
Pour le lot n°3 : Location de bennes	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE
Pour le lot n°4 : Transport des géobox de batteries avec fourniture du contenant de pré-collecte vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE

a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le dossier de consultation ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel global du marché sur les 4 ans, s'élève à :

Pour le lot n°1 : Transport des bennes de cartons, bois en mélange, palettes, déchets verts et ferrailles vers les sites de traitement désignés par le SYDOM Aveyron	609 400,00 €HT Décomposé comme suit : - Enlèvement (€HT/rotation) = 185 €HT - Enlèvement par grappinage (€HT/rotation) = + 110 €HT
Pour le Lot n°2 : Transport des bennes d'encombrants vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	309 120,00 €HT Décomposé comme suit : - 242 €HT / rotation de deux bennes dans le cas de l'exutoire : BRALEY - 368 €HT / rotation de deux bennes dans le cas de l'exutoire : KERIA
Pour le lot n°3 : Location de bennes	70 240,00 €HT Décomposé comme suit : - Location mensuelle Benne à capot 35 m3 = 160 €HT - Location mensuelle Benne ouverte 35m3 = 110 €HT
Pour le lot n°4 : Transport des géobox de batteries avec fourniture du contenant de pré-collecte vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	23 208,00 €HT Décomposé comme suit : - Enlèvement = 250 €HT/ géobox - Enlèvement = 300 €HT / tournée de 2 à 3 géobox - Enlèvement = 350 €HT / tournée de 4 à 8 géobox - Location mensuelle du géobox = 12€HT

\* Après en avoir délibéré, le conseil syndical DÉCIDE, à l'unanimité,

- D'approuver le choix des attributaires suivants selon les pièces contractuelles :

Pour le lot n°1 : Transport des bennes de cartons, bois en mélange, palettes, déchets verts et ferrailles vers les sites de traitement désignés par le SYDOM Aveyron	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE Bezonnnes 12340 RODELLE <a href="mailto:bezonnnes@braley-france.com">bezonnnes@braley-france.com</a> 0565449324 SIRET : 41306566500015	Au prix total estimatif de de 609 400,00 €HT
Pour le Lot n°2 : Transport des bennes d'encombrants vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	VEOLIA PROPLETE MIDI PYRENEES SS : chemin Goubard CD24 - 31270 VILLENEUVE TOLOSANE <a href="mailto:fr.rvd.sudouest-ao-vpmp.all.groups@veolia.com">fr.rvd.sudouest-ao-vpmp.all.groups@veolia.com</a> 0534614100 - SIRET 38015787500226	Au prix total estimatif de 309 120,00 €HT

Pour le lot n°3 : Location de bennes	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE Bezannes 12340 RODELLE <a href="mailto:bezannes@braley-france.com">bezannes@braley-france.com</a> 0565449324 SIRET : 41306566500015	Au prix total estimatif de 70 240,00 €HT
Pour le lot n°4 : Transport des géobox de batteries avec fourniture du contenant de pré-collecte vers le site de traitement désigné par le SYDOM Aveyron	BRALEY ROUERGUE LOCA BENNE Bezannes 12340 RODELLE <a href="mailto:bezannes@braley-france.com">bezannes@braley-france.com</a> 0565449324 SIRET : 41306566500015	Au prix total estimatif de 23 208,00 €HT

- D'autoriser Madame la Présidente à signer les marchés présentés ci-dessus et toutes pièces afférentes, ainsi que les avenants non substantiels nécessaires à leur bonne exécution, dans la limite des crédits votés.
- De dire que la présente délibération prend effet immédiatement et sera transmise au contrôle de légalité.

#### **MARCHE « COLLECTE ET TRANSPORT DU VERRE ISSU DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE LOCALISES SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM NORD AVEYRON VERS LE CENTRE DE VALORISATION » ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
- VU la délibération n°2025-26 du 9 juillet 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché susmentionné ;
- VU l'avis de publicité publié sur le profil acheteur en date du 11 septembre ;
- VU l'avis publié sur le « Bulletin d'Espalion » (Journal d'Annonce Légale) ;
- VU le rapport constatant l'admission des candidatures ;
- VU le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT que la procédure adaptée ouverte a été régulièrement menée pour le marché susmentionné ;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées au regard des critères fixés dans le règlement de consultation ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'attributaire pressenti TARN ENVIRONNEMENT - ZA Les Planes 81290 SAINT AFFRIQUE LES MONTAGNES a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

CONSIDÉRANT que le montant estimatif du marché s'élève sur les 4 ans à 162 000,00 € HT ;

*\*Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité DÉCIDE*

- D'attribuer le marché « Collecte et transport du verre issu des Points d'Apport Volontaire localisés sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron vers le centre de valorisation » à TARN ENVIRONNEMENT - ZA Les Planes 81290 SAINT AFFRIQUE LES MONTAGNES pour un montant estimatif sur les 4 ans de 162 000.00 €HT, selon les pièces contractuelles du marché,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché et toutes pièces afférentes, ainsi que les avenants non substantiels nécessaires à sa bonne exécution, dans la limite des crédits votés.
- De dire que la présente délibération prend effet immédiatement et sera transmise au contrôle de légalité.

#### **MARCHE « FOURNITURE DE PNEUMATIQUES ET PRESTATIONS ANNEXES » ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
- VU la délibération n°2025-24 du 9 juillet 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché susmentionné ;
- VU l'avis de publicité publié sur le profil acheteur en date du 11 septembre ;
- VU l'avis publié sur le « Bulletin d'Espalion » (Journal d'Annonce Légale) ;
- VU le rapport constatant l'admission des candidatures ;
- VU le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT que la procédure adaptée ouverte a été régulièrement menée pour le marché susmentionné ;

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées au regard des critères fixés dans le règlement de consultation ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'attributaire pressenti GROUPE CHALLENGE PNEUS - Rue des Charpentiers - ZA de Bel Air - 12000 RODEZ a été jugée économiquement la plus avantageuse ;

*\*Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide :*

- D'attribuer le marché « Fourniture de pneumatiques et prestations annexes » à GROUPE CHALLENGE PNEUS - Rue des Charpentiers - ZA de Bel Air - 12000 RODEZ, aux prix détaillés sur le Bordereau de Prix Unitaire, selon les pièces contractuelles du marché,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché et toutes pièces afférentes, ainsi que les avenants non substantiels nécessaires à sa bonne exécution, dans la limite des crédits votés.
- De dire que la présente délibération prend effet immédiatement et sera transmise au contrôle de légalité.

#### **MARCHE « LOCATION DE LONGUE DUREE D'UN CAMION POLYBENNE AMPIROLL 26 TONNES » ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique ;
- VU la délibération 2025-33 du conseil syndical en date du 23 septembre 2025 autorisant le lancement de la consultation pour le marché « Location de longue durée d'un camion polybenne ampiroll 26 tonnes » ;
- VU la délibération 2020-42 en date du 5 octobre 2020 portant constitution de la commission d'appel d'offres ;
- VU l'avis de publicité publié sur le profil acheteur du syndicat en date du 25 septembre 2025 ;
- VU l'avis de publicité publié sur le Bulletin d'Espalion (Journal d'Annonces Légales) ;
- VU l'avis de publicité n°25-106654 publié au BOAMP ;
- VU l'avis de publicité n°632429-2025 publié au JOUE ;
- VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2025 relatif à l'admission des candidatures ;
- VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2025 relatif à l'analyse des offres et à la décision d'attribution ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'attributaire pressenti : CAYLA SAS - 995 rte de Montauban 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés dans le dossier de consultation ;  
CONSIDÉRANT que le montant final du marché sur les 4 ans, s'élève à 135 072.00 €HT, soit une location annuelle de 33 768.00 €HT.

\*Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le choix de l'attributaire suivant selon les pièces contractuelles : CAYLA SAS - 995 rte de Montauban 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE - 05.65.65.10.40 SIRET : 427 080 262 000 38 ; au prix de 135 072.00 €HT pour les 4 ans ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché présenté ci-dessus et toutes pièces afférentes, ainsi que les avenants non substantiels nécessaires à leur bonne exécution, dans la limite des crédits votés ;
- De dire que la présente délibération prend effet immédiatement et sera transmise au contrôle de légalité.

### **MARCHE « FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS TRANSLUCIDES JAUNES POUR LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES RECYCLABLES » : AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Commande Publique ;

Madame la Présidente expose au conseil syndical la nécessité de relancer le marché de fourniture et de livraison des sacs jaunes pour la distribution de l'Année 2026. Elle rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, l'ensemble du département de l'Aveyron est passé à l'Extension des Consignes de Tri à tous les emballages. Cette extension des consignes de tri a permis de « SIMPLIFIER » le geste de tri des habitants et d'augmenter les quantités de déchets recyclés et par conséquent diminuer la quantité de déchets à enfouir. C'est dans ce cadre que depuis l'année 2022, les élus du conseil syndical ont décidé de ne plus fournir de sacs noirs mais uniquement des sacs jaunes de 50 litres avec une dotation revue à la hausse.

Où cet exposé,

\*Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer une consultation en procédure adaptée en application des dispositions de l'article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018, afin de faire l'acquisition de sacs jaunes pour la distribution de l'année 2026,
- PRECISE que les crédits nécessaires au financement seront inscrits au budget 2026,
- AUTORISE Madame la Présidente, à signer toutes les pièces à intervenir.

\*\*\*\*\*

#### **Echanges :**

Lors de la séance, une projection des « coûts de revient » relatifs à la mission « transport de bennes en régie » a été effectuée. Les données présentées incluaient les prévisions pour les exercices 2025 et 2026 avec la prise en compte des frais de location du camion polybenne. Les projections confirment la pertinence du maintien en régie en comparaison des nouveaux tarifs de prestation. La régie demeure une solution adaptée aux besoins actuels et futurs. Toutefois, il a été souligné que des ajustements devront être opérés afin de tenir compte des évolutions des exutoires et en particulier, le transport des encombrants vers le site de KEREA.

#### **Consultation : « Prestations de service en assurances » :**

Madame la Présidente rappelle la décision prise lors du conseil syndical en date du 9 juillet consistant à passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à ce besoin. Afin de faire une bonne utilisation des deniers publics, une consultation auprès de plusieurs prestataires sur tout le territoire du SMICTOM Nord Aveyron (soit : 12) a été effectuée afin de choisir une offre pertinente et adaptée. À l'issue de cette consultation, deux offres ont été reçues et présentées au conseil syndical. Madame la Présidente sollicite l'avis du conseil avant de procéder à la signature des offres, signature autorisée par la délégation qui lui a été conférée. Après examen, le conseil syndical donne un avis favorable à la société GROUPAMA pour l'ensemble de ses propositions.

#### **4/ TECHNIQUE**

### **MISE EN PLACE DE LA COLLECTE BIFLUX DES BIODECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM NORD AVEYRON**

Madame la Présidente rappelle que la réglementation nationale impose à tous - ménages, collectivités, professionnels - de trier les « biodéchets » à la source. Concrètement, il s'agit de séparer les déchets organiques (restes de repas, épluchures, marc de café, déchets verts, etc.) dès leur production, afin qu'ils soient collectés et traités spécifiquement. Pour cela, elle rappelle que, depuis de très nombreuses années, le SMICTOM Nord Aveyron encourage le compostage individuel en proposant des composteurs à des prix très préférentiels.

Madame la Présidente rappelle que pour celles et ceux qui ne peuvent pas composter, une nouvelle option arrive : la collecte en sacs orange. Déjà testée dans plusieurs communes, elle sera généralisée à tout le département avec l'ouverture de l'installation KEREA, la future unité de valorisation des déchets.

En séance du 23 septembre 2025, les élus du conseil syndical ont donné leur accord pour le déploiement du dispositif sur l'ensemble du territoire du SMICTOM Nord Aveyron à compter du deuxième trimestre 2026.

Dans cette perspective, une présentation détaillée des différents aspects organisationnels et logistiques est effectuée en séance afin de définir la marche à suivre pour la mise en place du dispositif : modalités de distribution des sacs orange et des bioseaux et sensibilisation (moyens humains, moyens matériels, mode de communication....)

Le conseil syndical, après échanges et débat, a décidé d'assurer la fourniture des stocks de sacs orange à chaque commune simultanément à la livraison des sacs jaunes, au cours du mois d'avril. Il appartiendra ensuite à chaque commune d'organiser la distribution auprès des habitants, selon les modalités habituelles déjà en place pour les sacs jaunes. La dotation par foyer a été fixée par le SYDOM Aveyron à trois rouleaux de sacs orange. Lors de cette première distribution, des bioseaux seront également à remettre.

Le SMICTOM Nord Aveyron disposera d'un stock tampon pour approvisionner les communes en cas de manque. À l'inverse, les communes disposant de stocks non distribués pourront être « délestées » par le SMICTOM Nord Aveyron. Concernant les « professionnels - hors redevance spéciale » : la distribution se ferait en même temps que celles pour les particuliers. Pour les professionnels concernés par la Redevance Spéciale, le SMICTOM Nord Aveyron se chargera directement de la distribution des sacs orange.

À partir du mois de janvier, le SMICTOM Nord Aveyron proposera aux communes des sessions d'information destinées à accompagner la mise en œuvre du dispositif et à répondre aux questions. Ces réunions s'adresseront aux élus, secrétaires de mairie et agents techniques.

Madame la Présidente précise qu'il s'agira d'une année de transition, durant laquelle certains aléas sont à prévoir et les modalités pourront être adaptées en conséquence. Elle ajoute que cette décision sera présentée à l'ensemble des élus communautaires lors des conseils communautaires de décembre, durant lesquels le Syndicat interviendra.

#### **4/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **Déchetterie de Soulages Bonneval**

Madame la Présidente rappelle le projet de création d'une plateforme à déchets sur le site de la déchetterie de Soulages Bonneval. Elle indique que le bureau d'études missionné pour réaliser une étude de faisabilité a remis une première version de son travail.

Cette étude a pour objectif de permettre aux élus de se prononcer sur la pertinence du projet.

Suite aux échanges lors du dernier conseil, deux hypothèses ont été examinées :

- Version 1 : Surface actuellement proposée par la Communauté de Communes, soit environ 1 220 m<sup>2</sup>. Dans ce cas, la plateforme représenterait 920 m<sup>2</sup>, et le bassin 300 m<sup>2</sup>.
- Version 2 : Un second scénario serait possible en occupant la partie de la parcelle située entre la plateforme et le bâtiment des services techniques de la Communauté de Communes, sans empiéter sur le dispositif d'Assainissement Non Collectif. Cette configuration permettrait de disposer d'environ 300 m<sup>2</sup> supplémentaires, portant la surface totale à environ 1 520 m<sup>2</sup>, dont 1 200 m<sup>2</sup> de zone de stockage des déchets.

Compte tenu de ces premiers éléments, les élus du conseil syndical se déclarent favorables à approfondir l'hypothèse 2. Une réunion sera donc programmée avec la Communauté de Communes afin d'étudier les possibilités d'aménagement, notamment concernant les stockages actuellement présents dans le bâtiment des services techniques.

##### **PLPDMA :**

Madame la Présidente rappelle que la rédaction du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est en cours.

La prochaine réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) est fixée au lundi 17 novembre afin de valider le projet de PLPDMA, avant sa mise en ligne sur le site internet du SMICTOM Nord Aveyron pendant 21 jours pour consultation publique. La délibération officielle d'approbation du PLPDMA interviendra en décembre.

##### **Points abordés par Madame la Présidente**

###### **1. Animations scolaires**

Les animations ont débuté dans les écoles.

###### **2. Présentation du RPQS**

Le Syndicat a été sollicité par la commune d'Argences en Aubrac pour présenter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) en conseil municipal.

###### **3. Interventions des services**

Intervention à l'Abbaye de Bonneval le 13 octobre dans le cadre du déploiement des colonnes

Intervention au Lycée Immaculée Conception le 4 novembre dans le cadre de la Redevance Spéciale

###### **4. Lavage des colonnes et conteneurs**

- Les devis ont été signés.

5. ISDI de la Moissetie - 12140 GOLINHAC

- Dans le cadre du renouvellement de son exploitation, une consultation publique devra être lancée.
- Les communes concernées seront informées.

6. Collecte des plastiques agricoles

- La collecte d'automne s'est bien déroulée.
- Données chiffrées encore en attente de transmission.

7. Déploiement des colonnes

- Mise en œuvre réalisée depuis le dernier conseil syndical.
- Retour globalement positif : très peu de remontées des usagers et des communes.
- Quelques adaptations ont été prises pour améliorer le dispositif.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant clos, et aucune question n'étant posée, la séance est levée à 16h00**

\*\*\*\*\*

La Présidente  
Elodie GARDES



Le secrétaire de séance  
Robert RISPAL